



## Compte Rendu de Conseil Municipal du 27/01/2020

Présents : T. QUERQUIS - P. BELY- J. JAUNET - S. MARIOT - D. BOURON - D.FOUCAUD - F.CHAUVIERE  
D. GUILLOTEAU - A. LERMITE- C.NICOLLEAU - L. PIHA - M-R. RETAILLEAU -

Absents excusés : E. ARNOUX - J. PICHON

### *VIE COMMUNALE*

**Salle du Foyer Rural :** Les travaux suivent leur cours conformément au calendrier prévu. Après une phase de démolition de plusieurs semaines, les véritables travaux de rénovation ont commencé. Ils ont débuté par une réhabilitation complète du réseau s'assainissement qui avait donné des signes de mal fonction au cours des derniers mois.

Lors des travaux de fondation des piliers de la future terrasse menés en parallèle, le réseau d'écoulement pluvial a été gravement endommagé. Nous ne disposions hélas d'aucun plan de ce réseau... qui a du être refait à neuf. L'ensemble de ces travaux a été réalisé par l'entreprise ADG de Chauché qui a pu utiliser les mêmes tranchées pour les deux réseaux. Cela occasionne une petite plus-value qui devrait être compensée par des moins-values sur plusieurs autres lots.

Plusieurs points positifs à cet épisode. Les écoulements eau usée des lavabos du rez-de-jardin (qui sont remis en service au même titre que les WC) se jetaient dans le réseau pluvial ; cela a pu être corrigé. Et surtout, la salle disposera, côté prairie, de réseaux neufs, aux normes... et cartographiés !

**Salle du Clocher :** Le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération concernant la location de la Salle du Clocher afin de pouvoir la louer également les soirs de la semaine. Dorénavant, les habitants de la Merlatière (et eux seuls) peuvent louer cette salle en semaine (de 8h à 23h) mais aussi les week-ends et jours fériés (de 8h00 à 2h00) au tarif de 40 €. La musique y est interdite sauf les 24 et 31 décembre.

**Bibliothèque :** La bibliothèque dispose d'un nouveau numéro de téléphone : **02 51 43 87 28**.

Rappel des horaires : **Mercredi 17h30- 18h30 – Vendredi 16h30-17h30 et Dimanche 10h30 – 12h15**

### *VIE INTERCOMMUNALE*

**Base Adresse Locale :** Pour permettre une amélioration dans la gestion des adresses, Géoendée a mis en place depuis 2018 **la Base Adresse Locale**. Cette base adresse est sans cesse mise à jour par les agents de la commune (nouvelles rues, nouvelles constructions de maison, numérotation d'un lieu-dit etc...). Le conseil municipal décide de signer une convention tripartite avec Géoendée et la Communauté de Communes, pour que la Base Adresse Locale de La Merlatière soit disponible en open-data sur le site Géoendée. C'est-à-dire que tout le monde pourra disposer gratuitement de cette base de données (service de secours, éditeurs de GPS, services postaux, etc...).

*Pour plus d'infos, retrouvez-nous sur notre site internet :  
[www.la-merlatiere.fr](http://www.la-merlatiere.fr)*

**Lagune** : La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, détentrice de la compétence assainissement, nous a informés que le tribunal administratif de Nantes a ordonné une expertise judiciaire concernant le sinistre de la lagune (remontée de bulles). Celle-ci aura lieu le mardi 18 février dans l'après-midi. Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à cette affaire dans les prochains comptes-rendus.

## VIE ASSOCIATIVE

**Club du 3<sup>ème</sup> âge** : L'Assemblée Générale du club du 3<sup>ème</sup> âge est fixée au **samedi 15 février à 10h30 - Salle du Clocher**. Les bilans moral et financier de l'association seront présentés. Les membres du bureau actuel ont tous décidé de démissionner.

Toutes celles et tous ceux qui veulent se mobiliser pour proposer et mettre en place des animations et activités pour les seniors de notre commune sont vivement invités à se faire connaître ce jour-là et à participer à l'assemblée générale du samedi 15 février afin de **« Donner un nouvel élan à cette association destinée aux plus de 60 ans »**.

**ACPG CATM** : L'association des anciens combattants organise son assemblée générale le **Samedi 22 février à 10h30 - Salle du Clocher**.

**Familles Rurales**: Vous êtes tous conviés à un Moment de Convivialité le **dimanche 16 février à partir de 10h00 à la Salle du Clocher**.

## INFOS DIVERSES

**Enquête du Conseil Départemental**: le Conseil Départemental de la Vendée a mandaté les bureaux d'études TEST-SA et Terre d'appel Field afin d'effectuer une enquête sur la mobilité quotidienne des vendéens et vendéennes. Cette étude permettra d'appréhender les pratiques de déplacements des vendéens afin de pouvoir les intégrer aux réflexions sur la mobilité à l'échelle du département (infrastructures, transports collectifs, circulation routière, etc...). Cette enquête sera téléphonique mais les ménages sélectionnés seront préalablement avertis par courrier.

**INSEE**: L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalisera entre février et avril 2020 une enquête sur les ressources et les conditions de vie.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Merci de lui réserver un bon accueil.

Des informations sur cette enquête sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>

**Garage Papin** : L'entreprise recherche une personne afin d'effectuer des tâches de secrétariat, environ 20h par semaine. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à prendre contact au 02.28.97.83.07 ou 06.67.04.53.53.

## ELECTIONS

L'INSEE a communiqué, fin Décembre, les chiffres concernant la population 2020. Officiellement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, La Merlatière compte 1.000 habitants.

*Pour plus d'infos, retrouvez-nous sur notre site internet :  
[www.la-merlatiere.fr](http://www.la-merlatiere.fr)*

Pour les élections, ce seuil de 1.000 habitants a des conséquences importantes car il modifie le type de scrutin. Désormais, pour les élections municipales le type est : **LE SCRUTIN DE LISTE MAJORITAIRE**.

**Vous ne pourrez donc plus « panacher » ou rayer les noms de certains candidats comme avant. Dorénavant, pour que votre bulletin de vote soit validé, il ne devra comporter aucune modification** (pas de rayure, ajout / suppression de noms, aucun signe distinctif, etc). **Toute modification entrainera la nullité du bulletin de vote.**

Lors de ces élections, vous élirez également le conseiller communautaire (ainsi que le conseiller suppléant), qui représentera La Merlatière au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts. Leurs noms figureront à droite sur le même bulletin de vote que l'élection du conseil municipal. Ainsi vous ne voterez qu'une fois.

Pour voter, vous devrez obligatoirement vous munir de  **votre carte d'électeur ET de votre pièce d'identité** (carte identité, permis de conduire, passeport, permis de chasser, etc...). La liste des pièces d'identité recevables est disponible en Mairie.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au  **vendredi 7 février 2020** pour vous inscrire sur la liste électorale afin de pouvoir voter aux élections municipales prochaines. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou venir en Mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>. Les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale à leur domicile début mars.

En cas d'absence le jour du scrutin, vous pouvez faire une demande de procuration. Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter : dans un commissariat de police (où qu'il soit), ou une gendarmerie (où qu'elle soit), ou au tribunal dont dépend son domicile, ou au tribunal dont dépend son lieu de travail. L'électeur doit s'y présenter en personne avec une pièce d'identité.

***RAPPEL : Les élections municipales se dérouleront Dimanche 15 mars 2020 de 8h à 18h : 1<sup>er</sup> tour. S'il y a un second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 22 mars 2020 de 8h à 18h.***

*Pour plus d'infos, retrouvez-nous sur notre site internet :  
[www.la-merlatiere.fr](http://www.la-merlatiere.fr)*

